



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

COMMISSION REGIONALE F.A.M. ET M.A.S.

JEUDI 13 JUIN 2019



Compte-rendu des échanges

Thèmes du jour :

1. Projets personnalisés
2. Offre et listes d'attente dans les ESMS pour adultes dans les Alpes-Maritimes

Cette commission est organisée par le Creai Paca et Corse afin d'offrir un espace aux responsables de MAS ou FAM qui souhaitent s'engager dans une réflexion régionale afin d'échanger sur leurs pratiques, leurs organisations, leurs interrogations et faire connaissance avec leurs pairs.

Cette commission a pu être réalisée grâce à l'accueil réservé par l'ESATITUDE d'Antibes de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes.

La matinée fut consacrée à la présentation des travaux menés au cours des deux dernières années sur le territoire Ouest Azur de l'ADAPEI AM qui a souhaité réfléchir à l'élaboration du Projet personnalisé (PP) et à son harmonisation sur les différentes structures d'accueil.

Ces travaux ont mis en œuvre une méthodologie permettant la production d'un projet personnalisé imagé, la tenue d'un séminaire et la production d'un mémento à l'usage des professionnels.

Ces travaux ont mobilisé 17 professionnels, sur la base du volontariat (AMP, éducateurs, psychologue ...).

Le souhait des professionnels était :

- d'**harmoniser** les pratiques professionnelles pour faciliter le transfert d'information et mieux répondre aux attentes et besoins des familles et des personnes accompagnées
- de **désacraliser** cette obligation légale qu'est le projet personnalisé, car c'est avant tout un outil qui doit être utile à chacun
- d'**adapter** les outils utilisés afin de rechercher, susciter et accompagner la participation de la personne accompagnée. Le projet personnalisé est au service de la personne et doit lui être accessible.

La démarche fut participative (l'ensemble des établissements et des fonctions était représenté). Cette co-élaboration permet à chacun de s'imprégner des travaux et d'apporter ses idées. Les personnes en situation de handicap ont été sollicités lors de phases de test afin de valider les méthodes utilisées et les outils développés. Ils ont également apporté leurs compétences en termes d'infographie.

Les salariés ayant participé aux travaux ont été les ambassadeurs du projet. Le partage entre pairs fut très positif pour l'expansion d'une culture commune.

Pour restituer les travaux menés, un séminaire a été organisé au-cours duquel ont été diffusé des vidéos humoristiques réalisées par et pour les professionnels pour souligner certains dysfonctionnements et révéler l'intérêt de cette démarche.

Ce travail de concertation a permis la production d'un **mémento** dédié aux différents acteurs qui participent à l'accompagnement, permettant ainsi d'avoir un socle commun pour préparer et mettre en œuvre les projets personnalisés.

Ce mémento présente sous forme de logigramme les étapes à prévoir (planification des réunions de PP, diffusion et invitation des professionnels qui interviennent auprès de la personnes, recueil des attentes et besoins de la personnes, du représentant légal et / ou de la famille, collecte des différents documents (ancien projet, entretien avec la personne ...), prise de connaissance de l'ensemble de ces documents, réunion de PP, rédaction du PP, du PP imagé et de l'avenant au contrat, communication et signature du PP, mise en œuvre du PP et rappels du PP dans l'année.

Le mémento propose également un guide d'entretien qui rappelle que différents supports peuvent être utilisés (question, observations) et qu'il importe d'écouter et d'entendre le verbal, comme le non-verbal et le comportemental. Il a été élaboré à l'aide des travaux de Carl Rogers sur l'entretien d'aide.

Le mémento présente 7 domaines de construction du PP : le lieu de vie, cadre de vie, le travail, la famille, les relations sociales, les loisirs et activités, la santé, alimentation et l'hygiène, et le budget. Ces domaines sont issus des travaux menés par René Loubat.

Afin d'encourager la participation de tous à la réalisation et la mise en œuvre du projet personnalisé, le référent de projet est désormais désigné « **animateur de projet** ». Ce changement terminologique souhaite souligner la prise en compte et valorisation des activités, propositions et analyses de chaque professionnel en lien avec les personnes. De plus, certains projets peuvent être portés en co-animation, notamment afin de limiter le risque de co-dépendance accompagnant / accompagné.

Un guide rédaction du PP est également proposé au sein du mémento.

Au-delà de l'outil professionnel, les volontés ont convergé vers un objectif majeur : favoriser l'accessibilité et la participation des personnes accompagnées par la proposition d'un **PP imagé**, personnalisé au maximum et utilisant des outils de communication adaptés (photos, pictogramme ...).

Les échanges avec la salle soulignent la question de la signature du projet par le représentant légal et / ou la famille, notamment lorsqu'un objectif de PP est en lien avec la vie affective et sexuelle. Actuellement à l'ADAPEI, les projets sont signés par la personne, le représentant légal et / ou la famille. Le PP imagé est un outil utile à tous et les personnes en situation de handicap ont souhaité que leur projet soit présenté. Toutefois cette question reste ouverte, et la réponse apportée sera là aussi personnalisée.

Puis, des échanges ont lieu sur la manière de recueillir les attentes des personnes plus lourdement handicapées avec des capacités de communication plus restreintes. Il est mentionné qu'il importe de rechercher des formes de communication diversifiées (communication gestuelle, sensorielle, visuelle, ...) et que l'intention est importante. Avoir l'intention de recueillir au mieux les attentes est une attitude très porteuse pour les résidents, les familles et les professionnels.

M. Mattei est cité comme ressource pour avoir des outils permettant de travailler auprès des personnes présentant un handicap limitant les capacités d'expression.

L'après-midi de cette Commission a permis de présenter les résultats d'une étude réalisée par le Creai Paca et Corse à la demande de l'ARS. Cette étude a pour objectif de produire une meilleure connaissance de l'offre proposée en Maisons d'accueil spécialisées (MAS), Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) dans le département des Alpes-Maritimes. En parallèle, elle vise à documenter les demandes non satisfaites d'accompagnement pour les adultes ayant une orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un de ces établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Le constat d'une insuffisance des réponses pour l'accompagnement des adultes en situation de handicap est souligné par le nombre élevé de personnes inscrites sur liste d'attente. L'offre à déployer se doit d'être proposée en adéquation avec les besoins et au plus près des personnes.

Le rapport de l'étude est téléchargeable au bout de ce lien : http://www.creai-pacacorse.com/3_etudes/etudes.php?id_Doc=185

Les échanges avec la salle soulignent notamment l'importance d'utiliser des indicateurs précis. Il est actuellement difficile d'estimer précisément le nombre de personnes en attente d'un accompagnement. L'utilisation de l'outil ViaTrajectoire, en cours de déploiement sur le territoire des Alpes-Maritimes pourrait être d'une aide précieuse.

La mesure du taux d'occupation est un indicateur délicat. Il l'est d'autant plus lorsque les modalités d'accompagnement sont plurielles. L'activité ne peut pas être mesurée par le seul fait que la personne soit là ou non.

La réponse sous la forme de « places » dans un établissement ou un service, si elle peut encore être pertinente, ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des aspirations des personnes. Pour répondre aux besoins exprimés au plus près des attentes, des formules d'habitat inclusif pourraient être planifiées.

La prochaine commission sera organisée à l'automne. La date et le lieu seront déterminés ultérieurement (probablement dans le Var ou dans les Alpes-Maritimes).

Les sujets proposés sont :

- Témoignages de structures qui se sont transformées pour favoriser des parcours plus inclusifs (MAS hors les Murs ...)
- L'évaluation des besoins (organisation des CDAPH, échanges avec la MDPH)